

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Avis relatif à l'enseignement de la grammaire française à l'école dans le cadre du Pacte d'excellence

adopté en séance plénière du 14 mars 2018

À l'occasion de la réflexion sur les référentiels et les programmes de français qui auront à être élaborés à la suite de l'allongement du tronc commun dans le cadre du Pacte d'excellence, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique souhaite faire part des réflexions suivantes.

L'analyse et la pratique grammaticales en classe, ainsi que les outils et discours utilisés pour en rendre compte, sont actuellement encore trop conformes à une tradition liée au mot, à son assignation à une nature et à une fonction, à son inscription dans une phrase souvent décontextualisée. L'appréhension et la terminologie formelle qui les encadrent sont par ailleurs souvent détachées des rapports de sens à l'œuvre dans le discours, et détournées de la visée pédagogique fondamentale de construction et déconstruction du sens des productions langagières en situations de communication différenciées.

De ce fait, une telle pratique et un tel discours grammaticaux peuvent parfois constituer un frein à l'élaboration et à la mise en pratique de plans qui viseraient à promouvoir la lecture et le travail sur la (dé)construction du sens dans des productions longues. Comment en effet travailler le sens de productions longues quand les outils mis à disposition ont été forgés pour l'orthographe du mot et des constituants dans la phrase et ne permettent donc pas, quand ils ne l'empêchent pas, le passage au niveau supérieur de la compréhension ?

Les pratiques d'enseignement-apprentissage devraient être fondamentalement réorientées pour correspondre effectivement aux objectifs définis par les socles de compétences en matière de maîtrise du français, notamment en tant que langue de scolarisation. Il s'agit de veiller à ce que les enseignants se donnent effectivement pour mission d'apprendre à leurs élèves à utiliser la langue pour produire et décoder du sens dans une situation de communication donnée, pour transmettre et recevoir des messages.

La maîtrise des règles de la langue (de son lexique, de sa grammaire) doit être mise au service de la communication ; l'essentiel doit être de pouvoir lire et écrire des mots, des phrases, des textes qui aient du sens pour les interlocuteurs et qui respectent les principales conventions formelles parce qu'elles sont nécessaires à une bonne communication dans une situation donnée.

Pour que ces principes puissent être rencontrés, il nous semble nécessaire :

- que l'analyse (et son discours) ainsi que la pratique grammaticales en classe soient réinvesties et réorientées vers l'analyse et la construction du sens, tant en interprétation et production orales (écouter et parler) qu'en interprétation et production écrites (lire et écrire), et non plus essentiellement vers l'orthographe (le mot, la phrase, les étiquetages qui éloignent du sens et orientent la non-complexité des lectures dans les petites classes). Cela implique que la dimension textuelle et discursive, où se jouent l'essentiel du sens de la communication et sa complexité éventuelle, soit aussi présente que la phrastique et que

ces deux dimensions soient articulées afin, notamment, d'appuyer les processus d'interprétation et de production.

- que la réflexion soit construite de manière cohérente et progressive en partant de l'ensemble textuel et du discours pour arriver aux unités.
- que l'importance des compétences écouter et parler soit réévaluée. Ces compétences importent pour elles-mêmes, mais également pour l'aide qu'elles peuvent apporter dans l'acquisition et la maîtrise des compétences lire et écrire qui sont encore trop souvent exclusivement considérées dans les discours relatifs au Pacte d'excellence.
- que la pertinence des concepts convoqués soit étudiée et que l'on ne garde que les concepts nécessaires pour atteindre les objectifs visés.
- que les concepts retenus (natures et fonctions, par exemples) soient découverts, co-construits progressivement et assis à partir de critères valides répondant à une organisation théorique systém(at)ique.
- que soit pris en compte avec insistance le phénomène de variation, voire d'écart, en fonction des conditions imposées par les différentes situations de communications.
- que soit travaillé l'enrichissement du lexique afin que l'articulation avec le plan lecture, par exemple, puisse se faire de la manière la plus cohérente et harmonieuse.
- que, dans l'hypothèse du maintien du cours de latin, celui-ci soit séparé clairement du cours de français. Pour des raisons de prestige, le français a longtemps dû calquer sa grammaire sur celle de sa langue-mère, alors que les deux langues ont des structures très différentes. La fusion des deux cours risquerait d'engendrer amalgame et confusion et de contraindre erronément les discours grammaticaux sur le français.
- que des modules soient proposés ensuite de façon convergente et coordonnée en formation initiale des enseignants, en formation continue, ainsi que par les personnes en charge du soutien pédagogique dans le fondamental, de manière à ce qu'un réel changement de paradigme puisse s'opérer.